



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. 46808
orig
GENERALE
E/CN.14/707/Add.1
E/CN.14/TECO/41/Add.1
6 mars 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DOCUMENT DE CONFERENCE

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité technique d'experts
Septième réunion

Rabat (Maroc), 12-16 mars 1979

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième session
Cinquième réunion de la Conférence des ministres

Rabat (Maroc), 20-28 mars 1979



PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE POUR 1980-1981

PROGRAMMES SOUS-REGIONAUX (MULPOCs) :

ADDITIF

1950

1951

1952

1953

1954

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE POUR 1980-1981
PROGRAMMES SOUS-REGIONAUX (MULPOCs) :

ADDITIF

A la dix-neuvième session du Comité exécutif de la Conférence des ministres de la CEA, qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), du 23 au 25 octobre 1978, il a été décidé que le programme de travail de la CEA et ceux de tous les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOCs) pour 1978-1981 seraient fusionnés de manière à faire apparaître que le premier découlait des seconds. En conséquence, le Secrétaire exécutif a invité tous les Directeurs de MULPOCs à se rendre à Addis-Abéba pendant les deux premières semaines du mois de novembre pour des consultations.

Dans la mesure où le secrétariat disposait déjà du programme de travail et ordre de priorité pour 1978-1979 approuvé par la Conférence des ministres à Kinshasa en février/mars 1977, et où il était en train d'élaborer son programme de travail pour la période 1980-1981, pour procéder à la fusion de tous les programmes de travail, le secrétariat a dû tout d'abord incorporer les programmes de travail des MULPOCs dans les divers secteurs à celui de la CEA pour 1979 et fournir ses propres services d'appui ou apports complémentaires (sur le plan financier et de la main-d'oeuvre) en prélevant sur ses propres ressources. Ensuite, il a fallu fusionner les programmes de travail et ordres de priorité des MULPOCs et de la CEA pour la période 1980-1981, chaque fois que c'était possible, en indiquant là encore les secteurs dans lesquels le secrétariat apporterait son concours. Dans les deux cas, le secrétariat a incorporé à son programme pratiquement tous les projets des MULPOCs. Tous sont indiqués dans le programme de travail et ordre de priorité (E/CN.14/707, E/CN.14/TECO/41) notamment tous ceux que le secrétariat est déjà en train d'exécuter dans le cadre de son programme ordinaire biennal pour les différentes sous-régions.

Parmi les projets que le secrétariat n'a pas pu intégrer à son programme, faute de ressources ou de compétences, on indique ci-dessous certains d'entre eux dont les divers Conseils des ministres, à leurs dernières réunions ont demandé la réintégration dans le programme de travail, ainsi que les éventuels projets nouveaux supplémentaires :

1) MULPOC de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Lusaka)

Agriculture

- a) Modifier la rubrique 9.213.06 comme suit : Coopération multinationale pour la lutte contre les maladies animales et pour la production animale (en étroite collaboration avec la Commission scientifique, technique et de la recherche et avec le Bureau intra-africain pour les ressources animales de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA/CSTR/BIRA) et avec la FAO.
- b) Ajouter sous le numéro 9.213.07 le projet intitulé "Le programme de développement rural intégré Ethiopie/Kenya".

Commerce

- c) Ajouter les mots "et non agricoles" à la rubrique 9.342.06, qui se lira comme suit : Création de bourses de produits agricoles et non agricoles pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe - voir aussi les projets 9.344 et 9.346 (1980-1981).

Main-d'oeuvre

- d) Sous la rubrique 9.441.03 a)i), page 89, supprimer les mots "à la création de services nationaux efficaces de planification des ressources humaines et au perfectionnement du personnel de ces services (1980-1981)", et les remplacer par le texte suivant : "Création d'un Collège multinational en Afrique de l'Est et Afrique australe (en étroite collaboration avec la Division des Transports)";

2) MULPOC de la Communauté des Grands Lacs (Gisenyi)

Agriculture et transport

- a) Ajouter sous la rubrique 9.212.07 un projet spécifique intitulé "Etude du développement de la pêche et de l'infrastructure des transports concernant les lacs Kivu et Tanganyika dans la Communauté des Grands Lacs (1980-1981)";

Industrie et commerce

- b) Ajouter sous la rubrique 9.212.07 un projet spécifique concernant "l'Etude du mécanisme d'harmonisation des politiques industrielles, des procédures douanières et des accords de paiements dans la perspective de l'intégration économique des pays des Grands Lacs (1980-1981)."

3) MULPOC de l'Afrique de l'Ouest (Niamey)

A sa deuxième réunion, qui s'est tenue à Bamako (Mali), les 22 et 23 février 1979, le Conseil des ministres du MULPOC pour l'Afrique de l'Ouest a approuvé le programme de travail suivant pour 1979-1981 :

- a) La publication d'un Répertoire complet des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest susceptibles d'aider les pays desservis par ce MULPOC à analyser leurs programmes de travail actuels en vue d'identifier les domaines de coopération souhaitables entre eux, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, du commerce, des transports et des communications et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- b) La fourniture, sur demande, d'une assistance technique aux organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest.
- c) La détermination des besoins de formation des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest, l'élaboration de programmes de formation pertinents ainsi qu'une aide pour leur mise en oeuvre, pour laquelle on pourra solliciter l'assistance de l'ONU et d'autres organisations.
- d) La publication d'un bulletin périodique qui présentera les grandes questions, les activités et programmes principaux dont s'occupent les organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest.
- e) L'intégration des femmes au développement économique.